



# Devant le mal. Rwanda : un génocide en direct.

Rony Brauman

juillet 1994

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, interdite.

# DEVANT LE MAL

## RWANDA : UN GENOCIDE EN DIRECT

En cette année 1994 où l'on célébrait le cinquantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale et l'écrasement de la barbarie nazie, une partie de l'humanité a été anéantie sous nos yeux. Plus de la moitié de la population tutsie du Rwanda a été massacrée, au vu et au su de tous. Non pas dans des combats opposant armées régulières et rebelles, mais dans le cadre d'un programme d'extermination. Non pas lors d'« affrontements interethniques » mais dans une boucherie organisée par le pouvoir légal, à laquelle aucun opposant, réel ou supposé, ne devait survivre. Pendant deux mois et demi, les milices d'un régime que la France a soutenu jusqu'au bout, malgré les informations accablantes dont elle disposait depuis plusieurs années, ont répandu le sang, la terreur, la mort sans que la communauté internationale fût seulement capable de nommer l'horreur.

Ce carnage n'est pas une affaire douloureuse parmi d'autres. Il ne s'agit pas d'un malheur de plus venant grossir l'océan des souffrances sur lequel naviguerait notre humanité fatiguée d'elle-même. Ce n'est pas dans la continuité des violences et des injustices observées ailleurs qu'il s'inscrit, mais dans la rupture. Il s'agit du Mal absolu : un génocide, une entreprise de destruction planifiée d'êtres humains, écrasés pour la simple raison qu'ils sont ce qu'ils sont.

Des raisons, voire des justifications, ont été invoquées. Haines séculaires et antagonismes ethniques, revanche des serfs sur leurs anciens seigneurs, vengeance de massacres passés, réflexe d'auto-défense devant le retour des exilés... Ces lambeaux de mémoire nourrissent les fureurs assassines. Ils ne sauraient les expliquer, sauf à entrer dans la logique des bourreaux. On peut analyser les conditions historiques, exposer les bases à partir desquelles les nazis ont organisé la destruction des juifs et des Tziganes d'Europe. Mais on n'explique pas Auschwitz.

On doit s'interroger sur les responsabilités des ex-puissances coloniales, retracer l'histoire de la région, des tensions politiques et des violences qui l'ont marquée comme elles l'ont fait de l'histoire des hommes. Mais on ne peut en déduire l'explication, la cause profonde d'un génocide. Un régime politique qui se donne pour programme de découper les enfants d'un peuple à la machette ou de les pulvériser à la grenade ne doit pas être analysé, mais combattu. Cette bataille n'a pas eu lieu. La liturgie humanitaire, une fois de plus, nous a permis d'échapper à notre devoir d'humanité.

La grande leçon de ce siècle marqué par le totalitarisme, a-t-on souvent entendu, c'est l'impossibilité désormais revendiquée de dire où est le Bien en politique. En

conséquence de quoi la tentative de faire reculer le Mal devient la tâche essentielle. Soit. Encore faut-il, pour cela, le reconnaître et le nommer. C'est précisément ce qu'interdit le sentimentalisme contemporain, insensiblement parvenu à se faire passer pour capacité d'indignation. À leur corps défendant, en dépit de leurs mises en garde répétées, les organisations humanitaires sont devenues les complices involontaires de cette supercherie. Leur succès d'estime - les trois principales listes des dernières élections européennes comptaient chacune un humanitaire dans leurs rangs - révèle le phénomène bien plus qu'il ne le provoque. En ces temps plutôt sombres, le volontaire humanitaire, qui va parfois jusqu'à risquer sa vie pour en sauver d'autres, apporte une faible mais précieuse lumière. Reste que la sensiblerie humanitaire, le discours « droit-de-l'homme » dans lequel elle se love peuvent inscrire désormais à leur actif ce résultat intéressant : le monde peut se proclamer neutre devant un génocide.

Groucho Marx, après avoir vu la première adaptation cinématographique du *Journal d'Anne Frank*, trouvait le film intéressant, mais regrettait que le point de vue adverse n'ait pas été suffisamment représenté. Voilà réparé ce fâcheux préjudice. Ignorons le Mal, abstraction toujours suspecte d'idéologie, prenons en charge les malheurs, réalité bien concrète, pure de toute arrière-pensée ; c'est-à-dire les victimes, qui ne souffrent, elles, si l'on peut dire, aucune différence, unies dans un destin commun par leur malheur. Pour qui en doutait encore, l'affaire est maintenant entendue : le spectacle du malheur, préférable malgré tout au secret, est devenu le nouveau camouflage du Mal.

Le 6 avril 1994, moins d'une heure après que le Falcon présidentiel – don de la France à un gouvernement ami - était abattu, les premiers barrages de miliciens étaient dressés sur la route de l'aéroport et dans la capitale. Le signal de début de la tuerie était donné. Qualifié d'affrontement interethnique par une partie de la presse pendant des semaines, c'est en réalité un gigantesque pogrom, prélude au génocide, que lançaient les divers escadrons de la mort organisés sous les auspices du pouvoir. Comme pour bien montrer que la question ne se résumait pas au seul enjeu de la domination ethnique mais bien, au contraire, à la maîtrise absolue du pouvoir, les milices s'en prenaient en premier lieu aux opposants hutus, abattus systématiquement, chez eux, avec leurs familles, et poursuivaient leur mission d'éradication par le massacre méthodique de tous les Tutsis qu'ils parvenaient à identifier. Le soir-même, le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, le président de la Cour suprême, Joseph Kavaruganda, et plusieurs membres du gouvernement étaient exécutés ainsi que les dix « casques bleus » belges, abattus après avoir été atrocement torturés. La carte d'identité sur laquelle, à l'instigation de l'ancienne puissance coloniale, figurait l'appartenance ethnique servait les desseins des tueurs qui, contrairement aux « connaisseurs » de l'Afrique et de la région, ne savent pas reconnaître à l'œil nu un Hutu d'un Tutsi. Bloqués chez eux ou rassemblés dans des bâtiments publics, dans la capitale et les villes du sud du pays où se trouvaient leurs bases basés,

les volontaires de MSF assistaient, impuissants, aux exécutions systématiques d'une grande partie du personnel local avec lequel ils avaient travaillé, dans les camps de réfugiés burundais, pendant des mois. Dans le quartier de Gikongo, à Kigali, en un seul jour, le 10 avril, la rue était couverte de cadavres sur une longueur de un kilomètre. À Butare cependant, grande ville située à proximité de la frontière du Burundi, le cauchemar ne s'abattait que trois semaines après l'attentat, le préfet ayant refusé de lancer l'ordre d'extermination. Aucune milice locale ne s'y étant engagée spontanément, c'est avec l'arrivée des bandes de tueurs de la capitale que le carnage commençait, à des centaines de kilomètres du front militaire. Ne se cachant même pas aux yeux des MSF tétanisés de rage impuissante, les SS tropicaux, ivres d'alcool et de fureur purificatrice, accomplissaient leur besogne, découpant adultes et enfants à la machette, sectionnant les tendons d'Achille, tranchant les doigts ou les mains de bébés, incendiant ou pulvérisant à la grenade les lieux de refuge, pourchassant les fuyards jusqu'à la frontière où ils les abattaient au gourdin, à la lance et à la mitrailleuse.

Sur le plan international, l'assassinat des « casque bleus » belges provoquait très vite les effets attendus par ses commanditaires : non pas un affermissement de l'Onu mais sa débandade ; non pas une réaction internationale mais la fuite. En trois jours, les « bérets rouges » français venus de Centrafrique étaient sur place pour évacuer nos ressortissants – rien de répréhensible à cela, naturellement - mais aussi une partie de l'entourage de feu le président, ce qui pose de lourdes questions, compte tenu du rôle central joué par la maison présidentielle - l'Akazu<sup>1</sup> - dans l'élaboration de ce génocide. Plusieurs de ses membres éminents, responsables directs des massacres - parmi lesquels l'animateur de *Radio Mille-Collines*, le ministre de la Santé, la veuve du président, appartenant au clan des ultras, un ancien Premier ministre - étaient hébergés et évacués avec leurs familles par l'ambassade de France. Les employés de l'ambassade, dont la majorité étaient des Tutsis, n'ont pas eu ce privilège. Froidement abandonnés, ils étaient laissés aux tueurs<sup>2</sup>. Peu de temps après, le 21 avril, le Conseil de sécurité des Nations unies décidait de réduire de deux mille quatre cents à trois cents le nombre des « casques bleus », indiquant clairement que ce carnage ne le concernait que de très loin, à titre d'observateur. Malgré le dévouement et le courage physique remarquables de la poignée de soldats restée sur place, aucune protection digne de ce nom ne pouvait être assurée. Les accords d'Arusha, au terme desquels avait été instituée la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) étaient dès lors objectivement déclarés caducs par ceux-là mêmes qui avaient le devoir d'en assurer le respect.

---

<sup>1</sup>Littéralement : « la petite maison ». C'est le cercle des proches du président, le noyau dur des militants de la solution finale, où l'on retrouve Mme Habyarimana et des membres de la famille du président.

<sup>2</sup> Voir le témoignage de Joseph Ngarambe, *Le Nouvel Observateur*, 14-20 juillet 1994

Pour le CICR et MSF, seules équipes humanitaires présentes à Kigali après l'évacuation, et pour les religieux et missionnaires, dont l'abnégation, voire l'héroïsme, laissent une fois de plus pantois, la situation devenait rapidement intenable. Les incursions meurtrières des miliciens et des gendarmes se multipliaient, les rescapés étaient impitoyablement abattus dans les ambulances de la Croix-Rouge, le personnel tutsi était harcelé, enlevé, massacré tandis que s'accroissait la pression militaire des guérilleros du FPR parvenus aux portes de la ville. Mais les Européens n'étaient pas menacés, à l'exception notable des Belges contre lesquels *Radio Mille-Collines* lançait d'incessants appels au meurtre en raison de leur soutien supposé à la guérilla. Il restait donc possible de s'opposer avec un certain succès aux nombreuses tentatives de nettoyage par le vide des salles d'hospitalisation et des paroisses où se terraient les fuyards. Alors que, dans les conflits où s'affrontent des groupes armés, on observe généralement une proportion de trois à quatre blessés pour un mort, le nombre des blessés était ici infime par rapport à celui des morts. Preuve, si cela était encore nécessaire, qu'il ne s'agissait pas de la violence des combats mais que nous avons affaire à des massacres de civils désarmés. On dénombrait en quelques semaines, pour la seule ville de Kigali, plus de soixante mille cadavres, tandis que les équipes médicales travaillaient sans discontinuer pour sauver les quelques dizaines de blessés par balles, grenades et machettes qui, miraculeusement, parvenaient à eux chaque jour aux côtés des victimes de bombardements.

Nul besoin de consulter les archives secrètes de la présidence - ou de l'Akazu - pour comprendre qu'il s'agissait d'un massacre programmé : les barrages de miliciens, on l'a vu, étaient dressés avant que la nouvelle de la mort du président ne fût connue, tandis qu'en quelques heures, le jour-même, se composait le « gouvernement intérimaire » présidé par un apologiste de l'élimination des « cafards » tutsis et de leurs complices - comme les désignaient les médias officiels. Ces médias qui, depuis longtemps, travaillaient à créer ou attiser les antagonismes, jouant sur la peur et la démagogie, se lançaient alors dans une campagne d'exhortations à la haine et à la violence. *Radio-Rwanda*, et surtout la *Radio-Télévision libre des Mille-Collines (RTL)*, appelaient immédiatement à « remplir les tombes », à « exterminer les cafards », et à tuer leurs complices hutus et belges. Ces harangues de style nazi n'avaient rien d'indiscriminé, non plus que les massacres, comme l'ont observé les témoins oculaires. Le délégué de l'UNICEF voyait ainsi des miliciens abattre sélectivement, dans sa maison et sous ses yeux, tous les membres tutsis de son équipe. Au même moment, une équipe de MSF constatait que les tueurs, ayant fait irruption par erreur dans une maison non visée par la consigne d'extermination, se retiraient en bon ordre pour s'en prendre à la suivante. Celle-ci étant la « bonne », elle subit alors le traitement à la grenade prescrit par les autorités.

Si le massacre est terrifiant par son ampleur et son aspect méthodique, il l'est aussi par les conditions atroces de mises à mort, spécifiques des guerres de « purification ». Cette particularité avait déjà été mise en évidence dans le contexte de la guerre de Bosnie<sup>1</sup> : la cruauté gratuite, le déni d'humanité, l'abaissement de l'autre par tous les moyens ne sont pas des conséquences malheureuses, mais une composante centrale de toute stratégie de « purification ethnique ».

Dans toute société, les tueurs psychopathes, les monstres, ne représentent qu'une infime minorité et lorsque, par malheur, quelques enragés de la « purification » parviennent à se saisir du pouvoir, ils ne peuvent à eux seuls réaliser leur programme. Il leur faut pour cela, à la différence d'une dictature « ordinaire », le concours d'une partie significative de la population que le martèlement de la propagande doit gagner à la paranoïa des nouveaux maîtres : la hantise d'une menace mortelle qu'une race infra-humaine, venue de contrées étrangères, fait peser sur la communauté originelle. Infiltration, contamination, contagion, c'est dans un lexique hygiéniste de type célinien que l'on puise pour livrer les éléments corrupteurs à la vindicte fabriquée du groupe « menacé ». D'où la mise en place de ces médias voués aux harangues haineuses. Mais cela ne suffit pas. Comme le mouvement se prouve en marchant, la bestialité se démontre par les prouesses bestiales. Infliger d'insupportables souffrances psychiques et physiques en obligeant des parents à écraser leurs enfants à coups de pilon, en violant les uns sous les yeux des autres, en forçant des voisins à tuer leurs voisins, c'est affirmer – en toute logique paranoïaque - d'une part que l'objet de ce traitement ne peut être un être humain, d'autre part que le péril est si grand que le pire est non seulement permis, mais encore nécessaire. C'est enfin contraindre, au besoin par la force, en leur faisant franchir le point de non-retour, les membres du groupe « menacé » à s'approprier cette menace en la mettant à exécution contre l'ennemi. « J'ai participé à des massacres. Je ne sais plus pourquoi, j'étais fou » , avoue un réfugié.<sup>2</sup> Une fois ce point franchi, c'est dans la répétition, la reproduction de l'acte initiatique que réside sa justification.

Pour s'atteler à l'indispensable tâche de soulager les malheurs humains, les humanitaires savent bien qu'ils doivent feindre d'ignorer la nature du mal qui les a produits. Par expérience, ils savent aussi que cette pose a ses limites, au-delà desquelles les effets de leur action s'inversent, se retournent contre ceux à qui elle s'adresse. Ils savent que dans des circonstances extrêmes, lorsque l'espace humanitaire est aboli, lorsque l'idée même d'humanité est délibérément piétinée, leur premier devoir est de parler, de dénoncer. Il aura fallu, malgré l'évidence, quelque temps à Médecins Sans Frontières pour comprendre la nature réelle de la situation au Rwanda. Habitée depuis

---

<sup>1</sup> Voir Véronique Nahum-Grappe, revue *Esprit*, mars-avril 1993.

<sup>2</sup> *Libération*, 11 juillet 1994, témoignage recueilli par Florence Aubenas.

longtemps des guerres et des atrocités qui l'accompagnent toujours, absorbée par la complexité des problèmes d'installation opérationnelle et de sécurité, c'est à un nouveau Libéria que l'organisation estimait implicitement être confrontée. Référence automatique à d'autres malheurs connus, d'apparence voisine, qui masquait la réalité en la banalisant. Il aura fallu du temps, donc, pour projeter le regard au-delà de la prise en charge des corps blessés et apercevoir l'entreprise d'anéantissement de l'humanité qui en était à l'origine. C'est cette prise de conscience<sup>1</sup> qui explique son appel à une intervention armée internationale contre les auteurs du génocide, et ses critiques à l'encontre de la tentation d'appliquer un « traitement » humanitaire à une situation qui l'exclut par sa nature même. Paradoxe : ce sont aujourd'hui les humanitaires – du moins certains d'entre eux - qui refusent d'appliquer jusqu'à son terme absurde la loi d'équivalence des souffrances. Peut-être parce qu'ils se sont habitués à l'idée que la pratique humanitaire ne sort pas tout armée des principes d'humanité. Autrement dit, parce qu'ils ont compris que l'exigence de neutralité de leur action – ils ne choisissent pas entre de « bonnes » et de « mauvaises » victimes - ne saurait être hissée au rang de vision du monde, sous peine de neutralisation générale des consciences.

Force est de constater, pourtant, que le processus de victimisation est en bonne marche, brouillant la distinction entre les malheurs, dont le soulagement concret par l'aide humanitaire reste un impératif éthique, et le Mal, dont la caractérisation – avec les conséquences qu'elle contient – fait appel à une exigence morale et politique. Au moins lorsque celle-ci s'identifie à la démocratie. La « morale de l'urgence » a peut-être triomphé, mais elle a fait au passage une victime : la morale, cette étrange abstraction qui, dans toutes les cultures, sous toutes les latitudes, permet de tracer une ligne de démarcation entre ce qui est valorisé ou toléré, et ce qui est radicalement inacceptable. Pataugeant dans ce marécage qui efface les lisières du Bien et du Mal, convaincus que celle du Bien nous est inaccessible pour cause de sables mouvants, nous ne concevons même plus que le Mal absolu existe. Qu'il se singularise par rapport aux autres formes du Mal. Ce que Kant expliquait en le définissant comme « celui qu'aucune sagesse ne peut permettre ou désirer, ni comme fin, ni comme moyen » et en posant une différence de nature avec le mal « conditionnel » - lequel « ne peut jamais être une fin, mais [...], comme moyen, peut se concilier avec une volonté sage<sup>2</sup> ».

La mort et la douleur se répandent comme une traînée de poudre dans une Afrique en crise qui semble avoir succombé au vertige du suicide national<sup>3</sup>. Exécutions arbitraires, crimes de guerre, conflits dévastateurs ensanglantent le continent et banalisent l'horreur.

---

<sup>1</sup> Qui doit beaucoup à Jean-Pierre Chrétien, historien, spécialiste de l'Afrique des grands lacs.

<sup>2</sup> Voir Marcel Conche, *Orientation philosophique*, PUF, Coll. « Perspectives critiques », Paris, 1990.

<sup>3</sup> Voir Stephen Smith, « Continent noir, la technique du "suicide national" », *Politique Internationale*, n°58, hiver 1992-1993.

Au Libéria, en Angola, au Sud-Soudan, on meurt, par milliers, dans un tourbillon de violences dont l'écho ne nous parvient qu'à de rares occasions. Faire un tri dans ces souffrances, y introduire une hiérarchie, est un exercice qui semble au mieux gratuit, au pire obscène. Seuls sont pris en compte les indicateurs globaux de la violence que sont les taux de mortalité, les chiffres de populations menacées, le nombre de foyers de guerres et celui des victimes. À ce compte, l'extermination des juifs et des Tziganes est, effectivement, une des innombrables affaires douloureuses de la Seconde Guerre mondiale, un « détail » si l'on préfère.

Ironie du calendrier politique, en l'espace de quelques jours, d'Afrique du Sud et de Pologne, le président de la République et le Premier ministre s'exprimaient sur le sujet. Visitant Auschwitz, M. Balladur déclarait : « Que l'on ait fait subir à tant d'hommes, tant de femmes, tant d'enfants un tel martyr ! On en a honte pour l'humanité, on est malheureux. Il ne faut pas se résigner au mal, ni perdre l'espoir de bâtir dans le monde l'esprit de fraternité. » M. Mitterrand, parlant de l'intervention française au Rwanda, lors d'une conférence de presse tenue à Johannesburg, affirmait de son côté : « La France n'entend pas mener d'opérations militaires au Rwanda contre qui que ce soit [...]. Nous tendons une main secourable. Là s'arrête notre action. Nous avons été quasiment les seuls à tenter de mettre un terme à ce génocide par une action humanitaire qui est humanitaire et doit le rester. »

Que l'on n'ait pas relevé la contradiction entre ces deux positions de principe, que, probablement même, dans l'esprit de ces hauts responsables politiques, cette contradiction ne soit pas apparue, voilà qui en dit long sur l'air du temps humanitaire, sur l'« éthique indolore » qui en est la caractéristique principale. Car c'est bien le consentement majoritaire, sourd et aveugle à la plainte des suppliciés, qui a rendu Auschwitz possible ou, du moins, l'application de la solution finale à grande échelle<sup>1</sup>. Refusées, banalisées, minimisées, la vérité du plan nazi d'extermination et la réalité des camps n'ont éclaté qu'à la fin de la guerre, plus de deux longues années après que, en décembre 1942, les Alliés eurent « condamné » le génocide. L'appel à ne pas se résigner au Mal, fort opportunément prononcé sur l'un de ses haut-lieux, ne pouvait donc être compris, après cette sanglante leçon de choses que comme une invitation à l'affronter, autrement dit à ne pas se perdre dans les terribles attermoissements d'hier. Sans doute le programme hitlérien de destruction mécanisée, cette industrie de l'humiliation et de la mort, inédits et incompréhensibles, étaient-ils particulièrement difficiles à imaginer, donc à croire. Ce qui appelle, malgré l'horreur, à quelque nuance dans le jugement. Mais une seule leçon demeure, comme une cicatrice à jamais douloureuse : le pire est possible dès

---

<sup>1</sup> Voir Walter Laqueur, *Le Terrifiant Secret*, Gallimard, Coll. « Témoins », Paris, 1981.



lors qu'on s'y résigne. L'abomination ne se nourrit pas exclusivement des passions destructrices des hommes, mais tout autant de leur consentement.

Le traitement de la crise bosniaque l'avait déjà révélé, celui réservé au Rwanda le confirme avec force, le consentement moderne n'est plus de l'ordre de la passivité et du secret, mais au contraire de l'activisme et du spectacle. Tendre « une main secourable » aux rescapés, c'est accepter la logique d'un système meurtrier qui laisse sur pied quelques survivants, comme pour étancher notre soif de valeurs. La politique humanitaire, bien loin de représenter un quelconque butoir s'opposant à la progression du mal, s'inscrit dans son sillage. Aucune main secourable n'a jamais arrêté le bras d'un assassin. Nous sommes, dit Régis Debray, la première culture dans l'Histoire « à en croire nos yeux ». Le spectacle du secourisme peut désormais tenir lieu de politique. Le soulagement ponctuel du malheur se substitue avantageusement, dans notre société télévisuelle, à la lutte contre le mal.

Le génocide, crime des crimes, appelait, exigeait une intervention armée internationale car c'est la conscience même de l'humanité qui en est et en restera meurtrie. La communauté internationale – mais peut-on encore employer cette formule après la Bosnie et le Rwanda ? - en a décidé autrement, laissant la France dans l'isolement, avec l'aide symbolique du Sénégal.

Seule une force armée pouvait envisager d'arrêter cette machine de mort. Encore aurait-il fallu sortir de cette position de pseudo-neutralité qui, rejetant dos à dos bourreaux et victimes, se donne des apparences d'équité et d'ouverture. Le 22 juin 1994, le Conseil de sécurité des Nations unies décidait de soutenir, du bout des lèvres, la proposition d'intervention française en la privant cependant du pouvoir d'arrêter effectivement le massacre, à supposer, ce qui reste à prouver, que cet objectif ait jamais été celui de la France.

Premier élément significatif, la résolution 929 n'utilise pas le terme de génocide, mais celui de « crise humanitaire ». Étrange libellé, dont l'absence totale de signification est sans doute la principale qualité, issu de cette langue de bois qui permet de regrouper sous la formule de « crise médicale » une séance de torture et une intoxication alimentaire, qui nomme « crise vitrière » la Nuit de Cristal ou « crise gynécologique » la stratégie de viols en Bosnie. Reconnaissons toutefois que ce texte fixe bien le cadre du service minimum destiné à réconcilier le monde avec sa conscience : avant même de reconnaître – saluons l'audace - que « la situation au Rwanda constitue un cas unique », les grands de ce monde se retranchent derrière « le caractère strictement humanitaire de cette opération qui sera menée de façon impartiale et neutre ». Cet impeccable préambule n'étant apparemment pas suffisant, on ne recule pas devant les rappels et répétitions au long des paragraphes suivants : « ...une opération multinationale mise sur pied à des fins humanitaires... » (paragraphe 1) ; « ...une opération temporaire [...] visant

à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda... » (paragraphe 2); « ...en employant tous les moyens nécessaires pour atteindre des objectifs humanitaires... » (paragraphe 3). Très logiquement, donc, et très humainement, le Conseil exige enfin que « toutes les parties au conflit [...] mettent immédiatement fin à tous les massacres ».

Il serait malhonnête de laisser penser que l'on attendait mieux. Les seules interventions armées internationales – ou nationales - que l'on ait jamais observées dans l'Histoire ont toujours été dictées par des considérations de puissance et d'intérêt stratégique, et ce n'est pas la tragédie rwandaise qui a révélé cette donnée centrale des relations internationales. Militer pour cette intervention n'était pas un acte de foi, mais une exigence morale. Dans un isolement quasi total, c'est donc la France qui, à elle seule, a assumé ce devoir, en dépit d'un engagement encore tout frais aux côtés des bourreaux qui la mettait dans la pire des conditions pour agir. Et pourtant, l'ampleur de l'incendie exigeait que tout pompier fût mobilisé, même pyromane, pourvu qu'il fût déterminé à attaquer le brasier de front. Le ministre des Affaires étrangères n'avait-il pas employé, lui, le mot génocide<sup>1</sup> ? N'avait-il pas appelé, dans le même article, la communauté internationale à mettre fin au massacre ? Ne pouvait-on espérer, à défaut d'y croire, que d'autres nations, en particulier africaines, participeraient à l'opération, une fois celle-ci lancée ? Idriss Déby, le chef de l'État tchadien n'avait-il pas mis en garde ses pairs, lors du sommet de l'OUA de Tunis, contre la menace de la multiplication de telles horreurs dans de nombreux pays du continent ?

Ce n'est pas tant le caractère unilatéral de l'initiative française que son passif dans ce pays et surtout l'absence d'aveu formel de sa propre responsabilité qui l'entachaient de soupçon. L'euphémisme utilisé par Alain Juppé (« la politique que nos gouvernements ont menée depuis plusieurs années n'a certes pas été infaillible ») ne pouvait être pris comme une reconnaissance de responsabilité, encore moins comme un regret. Pas plus que la contrevérité énoncée un peu plus loin dans le même article, où l'on apprenait que « la France n'a jamais soutenu une ethnie rwandaise contre une autre ». Ce à quoi le président de la République faisait écho, à Johannesburg, en affirmant contre l'évidence : « Nous ne sommes pas partie prenante, nous Français. Nous n'avons pas à choisir notre camp ». Si, en politique, l'autocritique n'est pas le genre le plus prisé, elle aurait été, dans de telles circonstances, non seulement bienvenue sur le plan moral, mais particulièrement utile sur le plan pratique. Entravée par une résolution onusienne honteuse, engagée tardivement, après que l'essentiel du carnage avait été accompli, considérée avec suspicion par la plupart des États, assignée à résidence humanitaire, l'intervention française était mal partie.

---

<sup>1</sup> Voir « Intervenir au Rwanda », *Libération*, 16 juin 1994.

Pendant les premiers jours de l'installation du dispositif, avant les déclarations très claires de François Mitterrand, on a pu espérer que la neutralisation des milices hutues – d'une partie d'entre elles - constituerait l'un des objectifs, « aucune solution, concluait Alain Juppé, ne [devant] être écartée pour que cesse la tragédie rwandaise ».

Contrairement à d'autres situations de violences, les auteurs des tueries, les fers de lance – au sens strict - des massacres, étaient clairement identifiés. Le « gouvernement intérimaire » présidé par un activiste du génocide était localisé tout comme étaient repérables dans leur hiérarchie sinon dans leur ensemble, la gendarmerie, les milices de la Coalition pour la défense de la République (CDR) et du Mouvement républicain national pour le développement (MRND) - deux partis gouvernementaux – et *Radio Mille-Collines*, créée par la CDR, dont la responsabilité est immense. Désigner clairement les coupables – au moins les principaux -, arrêter ou mettre hors de combat une partie des milices et préparer le jugement des assassins, voilà ce qu'imposait le devoir d'humanité.

Mais la deuxième phase de l'intervention faisait vite déchanter ceux qui se raccrochaient au mince espoir – à l'illusion ? - que ces objectifs seraient au cœur de la mission des forces françaises. Très vite, en effet, il n'était plus possible de douter que la stratégie de sanctuaire l'emportait, avec la mise en place d'un dispositif sécuritaire pour le moins ambigu. Abreuvés de pieuses et roboratives images montrant nos troupes d'élite évacuer des religieuses, porter dans leurs bras noueux des enfants hagards, patrouiller, tel Jungle Jim, dans une brousse menaçante, protéger des groupes de réfugiés sortant droit du cauchemar, il fallait bien se rendre à l'évidence : à l'exception de ce triangle curieusement baptisé « Zone humanitaire sûre », la machine de mort ne verrait aucune entrave à sa progression. A ce stade, l'étonnement n'était plus de mise, puisque le président, chef des armées, et les Nations unies avaient déjà écarté tout scénario de ce genre : humanitaires nous sommes, humanitaires nous restons, et, pendant ce temps, les travaux de boucherie continuent.

Comble de paradoxe, scandale dans le scandale, les seules forces armées œuvrant objectivement à l'arrêt du génocide, celles du FPR, se voyaient interdire l'accès à la zone de sécurité. Considéré comme « partie au conflit », l'unique et primordial devoir du Front était le cessez-le-feu – ce à quoi ne cessaient de l'exhorter les différentes instances internationales.

Le sommet des pays industrialisés de Naples, ce « directoire » de la planète, ne faisait pas exception en demandant à son tour « un cessez-le-feu durable conduisant à un règlement politique [...] et à un effort humanitaire accru ». Dans ce pays transformé en abattoir de par la volonté de son régime, l'opposition armée, seul obstacle à la barbarie, était ainsi confondue avec la barbarie qu'elle combattait. Comment ignorer que le principe même d'un cessez-le-feu remettait en selle les auteurs du génocide puisque c'est avec eux qu'il aurait fallu le signer ? Comment s'aveugler au point de mettre sur le même plan

les exactions – bien réelles mais limitées - commises par des troupes en guerre et le carnage sans précédent perpétré par les escadrons de la mort, le plus souvent en dehors de tout combat ?

Si attitude colonialiste il y a eu, ce n'est pas par la présence de troupes étrangères sur le sol rwandais qu'elle s'est manifestée, mais bien par cette souveraineté territoriale que la France proclamée contre la volonté du seul groupe pouvant se réclamer d'une véritable légitimité, celle de la lutte contre l'oppression. Comment, dans ces conditions, ne pas soupçonner la France de chercher à ménager ses anciens alliés et de tenter, en loyal soutien des tueurs qu'elle a été, le sauvetage *in extremis* de ses principaux complices ?

Le Conseil de sécurité a pris la responsabilité de laisser s'accomplir un génocide en refusant de le nommer comme tel, alors que chacun, à titre individuel, était convaincu de la réalité du crime et que le secrétaire général des Nations unies avait lui-même osé cette qualification. Le texte de la Convention de décembre 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide ne laisse d'ailleurs aucun doute. Son article II dispose :

« Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver des naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

La synthèse qu'en a faite le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme met en valeur les trois éléments constitutifs du génocide que sont l'acte criminel, le ciblage d'un groupe « comme tel » et l'intention de le détruire en tout ou en partie. La conclusion s'imposait donc aux yeux de la Commission des droits de l'homme<sup>1</sup> : « Les conditions prescrites par la Convention de 1948 sont ainsi réunies et le Rwanda, y ayant accédé le 16 avril 1976, est tenu d'en respecter les principes qui *se seraient imposés même en dehors de tout lien conventionnel, puisqu'ils ont acquis valeur coutumière.* »

Aucune des tragédies qui ont ensanglanté le monde depuis la dernière guerre mondiale ne répond avec tant d'évidence à la définition que le monde s'est donnée du génocide. Si le Conseil de sécurité l'avait reconnu, l'obligation d'agir se serait imposée pour des raisons tenant autant aux termes de la Convention qu'aux réactions des opinions publiques. C'est pour couper court à toute conséquence de ce type que le président des

---

<sup>1</sup> Voir le remarquable rapport d'enquête sur la situation des droits de l'homme au Rwanda réalisé sous la conduite de R. Degni-Segui, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, en application du paragraphe 20 de la résolution 1994 S-3/1 de la commission en date du 25 mai 1994.

États-Unis a donné consigne aux membres de son administration de bannir le terme de leurs déclarations à la presse. Le 10 juin, Christiane Shelly, l'une de ses porte-parole, expliquait : « Il y a eu des actes relevant d'un génocide, mais il n'est pas possible d'appliquer ce mot à tous les meurtres commis au Rwanda ». Remarquable syllogisme : si tous les meurtres commis ne peuvent être qualifiés de génocide, alors il n'y a pas de génocide, mais seulement des actes qui en relèvent. Appliquons ce raisonnement à l'Allemagne nazie et les efforts des négationnistes seront dignement récompensés.

Pourtant, dans un sursaut de dignité - ou avec une suprême hypocrisie -, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 935 du 1<sup>er</sup> juillet 1994, donnait pour la première fois de son existence mandat à un groupe d'experts d'« enquêter sur les violations graves du droit international humanitaire sur le territoire du Rwanda, y compris les preuves d'actes possibles de génocide ». Au moins cinq cent mille personnes ont été exterminées avant que le Conseil de Sécurité ne se décide à envisager la *possibilité* d'un génocide. Combien l'ont été entre cette date mémorable et la résolution suivante, adoptée par la chefferie de l'ONU, dont on peut d'ores et déjà être sûrs qu'elle mettra le respect des principes humanitaires et des droits de l'homme au premier rang de ses préoccupations?

Si la fonction pratique de l'aide humanitaire est d'humaniser l'horreur, de dessiner un espace où l'humanité conserve droit de cité, sa fonction sociale et politique est autre. C'est celle de la mise en scène des bons sentiments, du spectacle de la compassion. Mais pour que le spectacle en soit vraiment un, la mise à distance est nécessaire. Celle-ci s'opère par le langage dont la fonction, alors, n'est pas de communiquer mais d'établir la coïncidence entre les représentations *a priori* et les faits. C'est l'une des fonctions du mot humanitaire, au centre d'une véritable technique du « faire-croire » dont on a vu les réalisations, des montagnes du Kurdistan aux collines du Rwanda, et de Sarajevo à Mogadiscio. L'autre mot-clé de cette entreprise est « ethnie », avatar moderne de « race » et de « tribu », qui, expliquant tout, n'explique plus rien.

Comme en Yougoslavie, engloutie dès les premiers coups de canon serbes dans la nuit ethnique, le génocide du Rwanda a été placé sur le registre de l'affrontement tribal, de l'atavisme qui, de toute éternité, aurait jeté les unes contre les autres ces communautés primitives. Bien que justice ait été faite de ces clichés par des auteurs infiniment qualifiés<sup>1</sup>, le prêt-à-penser racial se porte bien : les Hutus, majoritaires, agriculteurs et pauvres ne pouvaient que se dresser contre les Tutsis, minoritaires, pasteurs, aristocrates, enclenchant ainsi, et presque malgré eux, le cercle infernal des violences et des représailles. Ces derniers, présentés contre les données de l'Histoire comme une race hamitique venue il y a quelques siècles des confins éthiopiens, auraient

---

<sup>1</sup> Voir notamment Jean-Pierre Chrétien, *Burundi, l'histoire retrouvée*, Karthala, 1993 ; et Claudine Vidal, « Situations ethniques au Rwanda » in *Au cœur de l'ethnie*, sous la direction de Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo, La Découverte, 1985.

soumis, du fait de leurs vertus guerrières, les Bantous indigènes, dès lors réduits à un statut de serfs que la révolution de 1959 aurait libérés. La preuve la plus souvent avancée est l'apparence physique des Tutsis dont la silhouette élancée et la finesse des traits rappelleraient l'origine extra-africaine. On l'oppose généralement à l'apparence plus trapue et aux traits « négroïdes » des Hutus. Si des morphotypes existent effectivement, la généralisation de cette opposition est absurde, comme le démontre, d'ailleurs, le recours à la carte d'identité pour traquer le « cafard » tutsi, que même son ennemi mortel ne parvient pas à identifier. Les historiens nous apprennent en outre que les traditions orales n'ont conservé aucun souvenir d'envahisseurs venus du Nord mais, au contraire, d'un peuplement ancien dont l'histoire renvoie au moins deux millénaires en arrière. Loin d'être des tribus ennemies, « les entités hutue et tutsie désignaient des sortes de superclans patrilineaires dotés de vocations socio-économiques : les Tutsis et l'élevage des bovins, les Hutus et l'agriculture. En fait, les deux groupes partageaient ces activités et ils étaient unis par des liens de mariage et de voisinage. Ce qu'ils avaient en commun, langue, traditions politiques et culturelles, l'emportait sur ce qui les différençait. Le pouvoir était aux mains d'une catégorie à part, celle des princes de sang ou Ganwa, parents du roi et chefs régionaux. Autour d'eux un certain nombre de grands lignages tutsi et hutu rivalisaient en influence, les premiers jouant plutôt des alliances matrimoniales et les seconds des fonctions religieuses. La prédominance politico-sociale tutsi semble avoir progressé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, mais cette ancienne société ne correspondait pas au modèle féodal qu'on lui a plaqué : pas de « serfs » hutu face à des « seigneurs » tutsi, mais des riches et des pauvres de part et d'autre, et un assujettissement commun au système tributaire d'une monarchie sacrée<sup>1</sup> ».

Si la colonisation n'est pas responsable de tous les maux du tiers monde, elle est, en l'occurrence, indiscutablement à l'origine d'un processus de « racialisation » des catégories qui viennent d'être décrites, dans un schéma directement inspiré de Gobineau : aux yeux des missionnaires et des administrateurs coloniaux, les Tutsis au front haut et au nez droit, distants et raffinés, étaient appelés à régner sur la race inférieure des Hutus au front bas et au nez épaté, puérils et paresseux, prisonniers de leur destin de serfs. Ces clichés raciaux tenaient lieu de représentation globale, donc de cadre politique, au gouvernement colonial : les Tutsis, qui comptaient pour moins de vingt pour cent de la population, fournissaient quatre-vingt pour cent des cadres, tandis que les Hutus étaient démis de leurs fonctions de chefs. Comme le montre Jean-Pierre Chrétien, le pire était pourtant évitable. Au Burundi, par exemple, alors que les caractéristiques sociologiques de ce pays étaient, dans une large mesure, superposables à celles du Rwanda, les clivages politiques ne recouvraient pas ces oppositions ethniques au moment

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Chrétien, *Hommes et Libertés* n°75, décembre 1993-février 1994.

de la décolonisation. Mais la « révolution sociale » qui, au Rwanda, renversait la monarchie tutsie en 1959 s'enfonçait très rapidement dans l'ornière raciale creusée par le colonisateur pendant deux à trois générations. Les Hutus étaient désormais les seuls vrais Rwandais et les Tutsis des conquérants étrangers, dès lors persécutés et massacrés, contraints à l'exil vers le Burundi et l'Ouganda. C'est de là que leurs enfants devaient repartir, 30 ans plus tard, à la reconquête de leur identité nationale.

Ce « modèle rwandais » de démocratie ethnique empoisonne mortellement la vie politique des deux pays depuis leur indépendance : « Du côté hutu on invoquera la majorité – plus de quatre-vingt pour cent de la population - pour justifier une marginalisation héréditaire des Tutsis selon un système de quotas [...]. Du côté tutsi [au Burundi], on évoquera ce péril pour développer une politique sécuritaire anti-hutue sous couvert d'une idéologie nationaliste<sup>1</sup>. » Le « fléau » de 1972 comme, l'appellent les Burundais – cent mille personnes furent tuées en deux mois - a été le point de départ d'une conscience hutue marquée par la peur. A une tentative de coup d'état accompagnée de massacres de Tutsis, le pouvoir, dominé par ces derniers, avait répliqué par une véritable boucherie plus particulièrement dirigée contre les élites hutues. La peur, utilisée comme technique de pouvoir, devenait alors un paramètre politique central dont la masse des jeunes ruraux était l'otage. Jouant sur ce registre inépuisable, les partis extrémistes développaient inlassablement leur emprise à partir de « révélations » de programmes de conquêtes et de massacres, dont *Radio Mille-Collines* n'a cessé de fournir une terrible illustration. Au moment où, chassés du Zaïre par la peur du choléra, les réfugiés amorçaient leur retour vers le Rwanda, ils ne cachaient pas leur surprise devant des soldats tutsis qui ne leur crevaient pas les yeux et ne songeaient pas à les marquer comme du bétail.

L'obsédante mémoire des massacres pèse lourdement sur l'imaginaire collectif au Rwanda et au Burundi, deux pays traversés par des tendances contradictoires. Des hommes et des forces politiques, que l'on a retrouvés dans les négociations des accords d'Arusha, combattent, depuis ces années de plomb, la « maladie ethnique » entretenue par d'autres comme un instrument de pouvoir. Nier cette dimension des tensions et conflits sociaux, c'est se cacher la réalité. L'utiliser pour recouvrir les facteurs régionalistes qui brisent les lignes de clivage ethnique, et pour oublier les paramètres économiques et proprement politiques, avec les dynamiques d'alliance dont ils sont porteurs n'est que l'aveuglement symétrique. En faire le fond de sa politique est une erreur criminelle. C'est pourtant ce que la France, sous l'étendard de la démocratisation, a choisi de faire.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

\*  
\* \*

Mais pourquoi diable le pays des Lumières, si prompt à afficher son attachement aux droits de l'homme et aux principes humanitaires, a-t-il volé au secours d'un tel régime ? Quelle vision de son rôle politique en Afrique, quels intérêts défendait-il lorsqu'il choisissait, en 1990, d'apporter son aide à un gouvernement faisant de l'ethnisme son capital le plus précieux ?

« Préoccupé par la situation au Rwanda et les risques d'affrontement ethnique qu'elle fait peser », le gouvernement français décidait en effet, le 4 octobre 1990, d'envoyer à Kigali une compagnie du 2<sup>e</sup> REP, immédiatement suivi par la Belgique et le Zaïre. On insistait, à Paris et à Bruxelles, sur le caractère « humanitaire » de cette intervention, destinée uniquement à protéger les étrangers. Ceux-ci ne couraient en réalité aucun risque particulier, mais avaient servi de prétexte au président Habyarimana pour appeler ses principaux alliés à la rescousse, alors que les maquisards du Front patriotique rwandais (FPR) enfonçaient les lignes de défense gouvernementale et menaçaient d'entrer dans la capitale en quelques jours. Faisant ce constat, les Belges, dont le parti démocrate-chrétien avait pourtant soutenu fidèlement Habyarimana depuis ses débuts, décidaient de rapatrier leurs troupes et de s'en tenir à la loi qui, en Belgique, proscrit les livraisons d'armements à des pays en guerre. Mobutu choisissait, tout naturellement, de soutenir son allié en dépêchant sur place cinq cents soldats de la division spéciale présidentielle, qui jouèrent un rôle militaire important tout en se rendant coupables d'exactions et de pillages. En engageant secrètement ses troupes dans la guerre, la France adoptait la même stratégie – exactions en moins -, sauvant *in extremis* le régime dictatorial de Habyarimana soumis, en même temps qu'à la menace militaire du FPR, à une montée de l'opposition hutue.

Si les modalités de cette décision, prise hors de tout débat parlementaire, mettent en évidence le caractère régalien de la politique étrangère en France, la décision elle-même n'est pas une lubie de monarque. Il s'agit au contraire d'un choix politique, motivé par des considérations politiques, dont l'élucidation est riche d'enseignements sur la conception française de la diplomatie.

Quatre raisons essentielles peuvent être avancées pour expliquer ce « sauvetage » devenu, après le carnage final, totalement énigmatique. D'une part, la France apportait ainsi à ses partenaires et protégés africains francophones la preuve que son amitié n'était pas un vain mot, mais une ressource politique avec laquelle ils pouvaient compter. Jusqu'en juillet 1994, dans cette partie du monde, on n'avait jamais changé de régime sans l'aval de la France. Il s'agissait de démontrer que, même en dehors d'accords explicites, tout régime en place dans le « pré-carré » bénéficie d'un bouclier potentiel à



Paris où, en retour, on attend la loyauté diplomatique qui convient, indispensable pour maintenir à la France le statut international de ses rêves. Puisqu'il est dit que l'espace de la francophonie en Afrique doit avoir son gendarme, la France, seul candidat à ce poste, assume ses responsabilités historiques d'ancienne puissance coloniale et le poids de ses ambitions diplomatiques. Celles-ci, privées du soutien de l'Afrique amie, se verraient rapidement réduites à peu de choses. D'où l'importance de la crédibilité du bouclier français, au moins dans les relations entre chefs d'Etats et de gouvernements, à défaut de prendre en compte les attentes des populations. Le souci obsédant de stabilité politique, de préservation du *statu quo*, donne à ces contacts personnels un cadre d'autant plus confortable, d'autant plus difficile à contester, qu'il se réclame de la paix. Cette hantise du changement trouve en effet sa justification théorique dans le rôle stabilisateur attribué, non sans raison d'ailleurs, aux pouvoirs forts à Belgrade comme à Bagdad, à Kinshasa comme à Kigali. Force est de constater que ce conservatisme, partagé par les gouvernements successifs, semble tenir lieu d'horizon à la diplomatie française.

La deuxième raison est un mélange de cynisme et d'idéologie. On peut aussi appeler le premier réalisme, et la seconde, mais c'est plus difficile, analyse historique.

Le calcul français a au moins pour lui le mérite de la simplicité : avec environ quatre-vingt cinq pour cent de la population d'appartenance hutue - et le vote étant largement déterminé par l'appartenance ethnique -, favoriser l'adoption du suffrage universel signifie mettre en place, de façon quasi automatique, un pouvoir dominé par les Hutus. Pourquoi jouer la minorité, vouée à demeurer en marge du pouvoir, quand s'offre ainsi une majorité apparemment aussi stable, dictée par la démographie ? Et une majorité, ajoutent les stratèges africains de Paris, qui mérite bien cette revanche, soumise comme elle le fut pendant des siècles au pouvoir sans partage de l'aristocratie tutsie. La loi majoritaire et la justice historique se mêlent ici pour conforter la position délicate, au moins sur le plan moral, énoncée en premier lieu. Pourtant, derrière l'apparente simplicité de la règle démocratique et de la revanche des opprimés, se nouent d'autres enjeux, plus complexes.

Le premier est celui du détournement d'un nécessaire formalisme démocratique au profit de desseins qui contredisent, c'est le moins qu'on puisse dire, l'esprit de la démocratie ; l'autre est la pertinence du décalque d'un schéma familial, celui de la Révolution française, sur l'histoire rwandaise qui ne peut, bien évidemment, s'y ramener aussi aisément, mais qui fournit un habillage socialiste inespéré au cynisme des autres analyses évoquées.

Il serait toutefois absurde et injuste de prêter aux dirigeants français des sentiments de sympathie envers les dictateurs sanglants, où qu'ils se trouvent. La défense du régime de Kigali a donc été assortie de conditions politiques parfaitement honorables,

concrétisées, deux ans et demi après le sauvetage du gouvernement, dans les accords d'Arusha, signés en août 1993 et qui servent aujourd'hui encore de référence. Le pluralisme politique, les élections démocratique, le respect et l'intégration politique des minorités, qui forment le noyau dur de ces accords, doivent être soutenus au Rwanda comme ailleurs. La question est dès lors de savoir si l'affichage de tels principes devait suffire à satisfaire ses promoteurs français. Car la mise en œuvre de ces négociations était rapidement accompagnée de leur négation par les véritables cercles dirigeants de Kigali. C'est, par exemple, au moment où était introduit le multipartisme, à l'été 1991, qu'étaient créées les milices Interahawme, véritables escadrons de la mort recevant leurs ordres de l'Akazu, le cercle présidentiel. Et c'est quelques mois après la formation, en avril 1992, d'un gouvernement de transition que se produisaient, dans le nord du pays, des massacres de grande ampleur faisant des milliers de morts tutsis. Ce gouvernement, malgré la volonté de certains de ses membres et de son Premier ministre, n'exerçait aucun contrôle sur le véritable centre du pouvoir qu'était l'Akazu. Le ministre de l'Intérieur et l'ensemble de l'administration civile, préfets et bourgmestres en particulier, étaient majoritairement inféodés aux partis ultras et à la « maison présidentielle ». Leur implication dans les massacres répétés de 1991-1993 annonçait leur rôle dans la boucherie généralisée de 1994. Quant à la détermination de l'arbitre-promoteur des accords d'Arusha, elle apparaissait dans toute sa vigueur lorsqu'en janvier 1993, les tortures, les tueries et les charniers étaient qualifiés de rumeurs par Georges Martre, ambassadeur de France au Rwanda, maintenu à son poste à la demande de l'Elysée. L'application simpliste des principes énoncés par François Mitterrand dans son discours de La Baule menait ainsi à une étrange démocratie, « sans les droits de l'homme et sans l'État de droit<sup>1</sup> ».

La troisième raison explique en partie la passivité et la relative confiance affichée par la France dans ce processus. Le président Habyarimana, arrivé au pouvoir en 1973 par un coup d'État, avait promis de mettre fin au tribalisme et dissout le PARMEHUTU, ancien parti unique impliqué dans la mort d'au moins deux cent mille Tutsis entre 1959 et 1973. Il avait su faire preuve, au cours des années 70-80, d'une prudence économique – politique d'austérité et diversification des ressources d'exportation - lui valant une excellente réputation et le statut de « bon élève du FMI ». Au sommet de La Baule de 1990, Habyarimana et Paul Biya, chef de l'État camerounais, avaient été les seuls à applaudir chaleureusement François Mitterrand lorsque celui-ci avait tenu à lier aide au développement et progrès de la démocratie. Christianisé aux trois quarts, le pays donnait de lui « une image lisse, faite de bonheur modeste et de sérieux [en fait] largement due

---

<sup>1</sup> Voir « Les faux pas de la France », Renaud Girard, *Le Figaro*, 19 mai 1994

aux sept millions de Rwandais qui ont transformé ce pays en un immense jardin<sup>1</sup> ». Ces pieuses images renvoyaient commodément au second plan la discrimination ethnique, jamais abolie par le pouvoir, la marginalisation croissante des Tutsis, soumis à un impitoyable système de quotas limitant à 9% l'accès aux écoles et aux emplois. « Cette « démocratie » héréditaire excluait tout débat qui ne serait pas figé dans l'*a priori* racial fondateur », permettant d'« occulter [...] la montée d'une contestation sociale, celle des classes moyennes proprement dites et des intellectuels sous-employés, contre les privilèges et les abus de la petite couche dirigeante et de son complexe politico-affairiste<sup>2</sup> ». Ayant choisi d'ignorer le système d'apartheid, la crispation identitaire et la corruption croissantes du régime, ses partenaires étrangers pouvaient voir dans le président Habyarimana un moindre mal, un despote raisonnable, garant de la stabilité et de développement.

La quatrième raison, enfin, c'est le « complexe de Fachoda ».

Venant dans leur grande majorité d'Ouganda, où plus de deux cent mille Tutsis se trouvaient exilés à la suite des persécutions et massacres consécutifs à la « révolution sociale » de 1959, issus, pour nombre d'entre eux, des rangs de l'armée de ce pays, les maquisards du FPR sont anglophones, comme leur chef, Paul Kagamé. Officier de l'armée ougandaise, cet ancien stagiaire d'une école supérieure militaire américaine a lancé la guerre à partir de sa terre d'exil, où il avait combattu dans les rangs de la guérilla de Museveni, au pouvoir à Kampala depuis 1986. Il n'en fallait pas plus pour fournir une version policière de l'histoire, passer sur les raisons politiques de l'exil et de la révolte, et faire de cette armée une force d'invasion, un « pion des intérêts anglo-saxons en Afrique de l'Est ». Au point que, sans la moindre preuve, le Quai d'Orsay l'accusait, peu de temps après l'attentat contre Habyarimana, d'en être l'auteur. Autre symptôme de l'aveuglement idéologique de la France, deux mois après le début des massacres, alors que le FPR était en train de remporter la victoire et que l'armée française avait pris pied sur le territoire rwandais, aucun contact réel, à un niveau représentatif tout au moins, n'avait été établi entre le gouvernement français et le Front.

À ces raisons d'ordre politique, qui permettent d'expliquer la décision française sans la justifier, il faut en ajouter deux autres, plus anecdotiques sans doute, mais révélatrices d'une certaine vision française des « affaires africaines ».

D'une part le complot : l'offensive du FPR ne serait que l'aile avancée d'un plan de domination tutsi, ourdi à Washington et mis en œuvre à partir de l'Ouganda. L'objectif en serait d'établir un empire anglophone rassemblant l'Ouganda, la province zaïroise du Kivu, le Rwanda et le Burundi sous l'autorité de l'ami des Tutsis qu'est le Premier ministre

---

<sup>1</sup> Voir « Rwanda, la démocratie des quotas », Jean-Pierre Chrétien, *Libération*, 2 novembre 1990.

<sup>2</sup> *Ibid.*

ougandais et sous la tutelle anglo-américaine. Fondée sur un document produit par un groupe d'opposants ougandais, cette fantasmagorie politique a, semble-t-il, été défendue par plusieurs responsables du dossier rwandais à l'Élysée et à la mission militaire du ministère de la Coopération. Les souvenirs de Fachoda et de Mers-el-Kébir sont décidément encore vivaces.

D'autre part l'affairisme : Jean-Christophe Mitterrand, fils du président de la République et responsable, à partir d'octobre 1986, de la cellule Afrique de l'Élysée préférait les contacts avec les Africains – entendons les chefs d'État africains - aux « procédures bureaucratiques ». Contacts qui lui ont permis de décrocher les marchés de relations publiques d'un nombre respectable de présidences d'Afrique francophone – Togo, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire - au profit de la société ADEFI-International appartenant à son ami et associé Jean-Pierre Fleury, et qui abritait son secrétariat<sup>1</sup>. Ces mêmes contacts ont amené cette holding à fournir des prestations de police et à filmer, pour le compte de leurs gouvernements des manifestations d'opposants congolais et camerounais à Paris, comme le révélait *Libération*, le 6 juillet 1990, un mois après le discours de La Baule sur la démocratisation. Enfin, ce sont toujours ces contacts qui ont impliqué la France dans une rocambolesque affaire d'exportation, bloquée *in extremis*, de missiles sol-air sophistiqués à l'Afrique du Sud via le Congo en 1988<sup>2</sup>. Ami de Juvénal Habyarimana et de son fils – son homologue local en quelque sorte - Jean-Christophe Mitterrand n'a pas manqué aux devoirs de cette amitié à laquelle le président rwandais dut, entre autre, le Falcon-50 dans lequel il a été abattu par un missile, français lui aussi. Considéré comme l'un des chefs de file du « lobby pro-Habyarimana » à Paris, il est l'un de ceux qui ont poussé au soutien sans faille de la France à ce régime.

Pendant trois ans, d'octobre 1990 à décembre 1993, la France s'est ainsi satisfaite d'une démocratisation en trompe-l'œil, renforçant sa présence militaire à chaque nouvelle offensive du FPR, en juin 1992 puis en février 1993. En 1992, son intervention à Byumba, au nord de Kigali, avait permis aux forces gouvernementales de conserver la ville sur le point de tomber aux mains des rebelles, pendant que le FPR et le gouvernement se rencontraient à Paris sous l'égide du Quai d'Orsay. On imagine la confiance que la guérilla pouvait éprouver envers un tel « arbitre » alors même qu'en novembre de cette année, dans un discours prononcé lors d'un meeting de son propre parti, le président Habyarimana déclarait que les accords d'Arusha n'étaient qu'un chiffon de papier qui

---

<sup>1</sup> Voir Stephen Smith et Antoine Glaser, *Ces Messieurs Afrique*, Calmann-Levy, 1992

<sup>2</sup> *Ibid.*

n'engageait pas le peuple rwandais, avant d'inviter les milices Interahamwe à se constituer en « force de frappe » pour les tournées électorales<sup>1</sup>.

En 1993, alors que persécutions et massacres se multipliaient dans le pays, de nouveaux renforts arrivaient pour remettre en selle, une fois de plus, ce régime en passe d'être renversé. La guérilla, dont les forces étaient arrivées à vingt-cinq kilomètres de la capitale, se voyait à nouveau privée par la France d'une victoire à portée de main. Tandis que Willy Claes, ministre belge des Affaires étrangères, parlait des responsabilités écrasantes du gouvernement rwandais dans les tueries sur lesquelles avait enquêté une commission internationale<sup>2</sup>. Montrant qu'il n'était pas insensible aux critiques internationales, le pouvoir nommait alors une « Commission d'évaluation des agents de l'Etat » qui proposait le remplacement de plusieurs bourgmestres parmi les plus impliqués dans les exactions. Le ministre de l'Intérieur, membre du MRND, le parti présidentiel, interprétait à sa façon cet appel au changement en remplaçant le seul bourgmestre dont la participation aux massacres avait été jugée trop tiède. Le Quai d'Orsay estimait, de son côté, que ces dérapages ne pouvaient justifier une reprise des combats par le FPR. Fidèle à sa tradition de gardienne des vertus démocratiques, et n'écoutant que son courage, la France, après les avoir qualifiées de rumeurs, consentait à « condamner au Rwanda comme ailleurs les violations des droits de l'homme ». Qu'on se le dise!

Contrairement aux déclarations officielles selon lesquelles « la seule mission des troupes françaises au Rwanda [était] d'assurer la sécurité de [ses] concitoyens et des ressortissants étrangers », les soldats français étaient directement impliqués dans « l'emploi des troupes rwandaises », selon une directive confidentielle de l'état-major rwandais. Des troupes qui, grâce aux équipements fournis à profusion par la France (ainsi que par l'Afrique du Sud et l'Egypte), étaient passées de cinq mille à trente-cinq mille hommes en trois ans, et dont les officiers étaient encadrés et formés par des instructeurs français - lesquels allaient se retrouver aux commandes de l'opération Turquoise... La garde présidentielle, instrument par excellence du pouvoir personnel, bénéficiait du même soutien de la France. Ces prétoriens, dont on a vu le rôle éminent dans le grand carnage de 1994, entraînaient et équipaient les miliciens des deux partis ultras, le MRND et la CDR. Si la France ne ment pas en disant qu'elle n'a jamais pris part à la formation des milices, elle ne dit pas non plus la vérité. Les instructeurs français ne pouvaient ignorer le rôle particulier de la garde présidentielle, son implication aux côtés des escadrons de la mort. La commission internationale d'enquête l'a montré : les coopérants militaires étaient à pied d'œuvre dans des casernes d'où opéraient les tueurs des milices. Selon M<sup>e</sup> Eric

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de la Commission internationale d'enquête (janvier 93) - composé de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), d'Africa Watch, de l'Union interafricaine des droits de l'homme et des peuples, et du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique - publié par la FIDH en février 1993.

<sup>2</sup> Ibid.

Gillet, ancien président d'Amnesty International-Belgique, ils sont allés jusqu'à participer à des interrogatoires de prisonniers. Des interrogatoires « corrects », il faut le préciser, à la différence de ceux pratiqués par les militaires rwandais, qui n'hésitaient pas à employer la torture. Ces derniers, notons-le, jouaient un rôle relativement passif dans cette stratégie de persécution, se contentant de laisser les milices agir à leur guise, d'empêcher la population de fuir, de désarmer ceux qui avaient l'intention de se défendre. Les miliciens, eux, exigeaient aux barrages la carte de membre de l'un des deux partis ultras dont ils étaient l'émanation. Selon la FIDH, l'absence de carte signifiait la mort ou, à tout le moins, des mauvais traitements, que l'on soit hutu ou tutsi<sup>1</sup>. Comment les Français auraient-ils pu être informés de ces méthodes, eux qui n'étaient pas contrôlés et qui se contentaient d'accomplir leur mission purement technique?

Près de sept cents soldats français opéraient alors au Rwanda. Les coopérants du DAMI (Détachement d'assistance militaire) encadraient la troupe, pendant que légionnaires et « marsouins » quadrillaient, se montraient aux barrages, gardaient les bâtiments officiels, l'aéroport et verrouillaient les principales routes du nord, lieu de passage obligé des maquisards. En dépit des affirmations de la France, l'opposition interne, voyant dans la présence militaire française un « obstacle de fond au processus de paix », préférait une confrontation politique claire à l'artifice d'un montage diplomatique déséquilibré, dicté de l'extérieur et garanti dans les conditions que l'on sait. Bien loin de son rôle de médiateur entre les parties au conflit, la France avait choisi son camp. Celui d'un pouvoir dont elle feignait d'ignorer la radicalisation croissante.

Se rendre à la thèse des opposants aurait sans doute affaibli la crédibilité de la France en Afrique et donné le sentiment d'un abandon en cours d'engagement. En tout état de cause, la France a persisté jusqu'à la signature, le 4 août 1993, des accords d'Arusha pour passer le relais, quatre mois plus tard, à la mission des Nations unies chargée d'observer sa mise en œuvre.

Comme à l'accoutumée, l'ONU s'est bornée à être, non le garant des accords, mais le greffier de leurs violations, qu'elle a observées, notées et rapportées. Sur fond de ministères vides, de milices toutes-puissantes, de médias crachant leur haine et de peur généralisée, la MINUAR patrouillait. Pouvait-elle faire plus, ou mieux, à ce moment ? On peut en douter. Les conditions politiques dans lesquelles elle intervenait étaient dégradées à un point tel qu'elle se voyait inéluctablement réduite à une présence factice, mimant une sécurité à laquelle nul ne croyait dans le pays.

Débordé par les ultras auxquels il avait complaisamment apporté son soutien tout au long de cette période de radicalisation, en assistant à leurs meetings, aux réunions de l'Akazu et à celles de *Radio Mille-Collines*, le président Habyarimana était abattu.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

L'attentat a été attribué aux jusqu'au-boutistes de l'Akazu et au FPR, sans plus de preuve d'un côté que de l'autre. Le déclenchement immédiat des tueries a une haute signification politique, mais une faible valeur d'accusation, car l'assassinat politique était intégré au dispositif de pouvoir, et les organisations criminelles – les milices – déjà structurées et entraînées. Le FPR, qui depuis des années combattait à la fois sur les fronts politique et militaire, s'était lui aussi inscrit dans une stratégie de tension. Un de ses dirigeants reconnaissait<sup>1</sup> sous couvert d'anonymat cette politique du pire qui, entraînant des représailles antitutsies, amenait de nouvelles recrues dans les rangs de la guérilla. Dans les deux mois et demi qui suivirent, préfets, bourgmestres et miliciens, mobilisant par la terreur et la menace des milliers de Hutus, se livraient à un massacre qui fit autant de victimes que les Khmers rouges en quatre ans.

\*  
\* \*

Que le gouvernement français ait choisi de s'opposer frontalement aux artisans du génocide, ou qu'il ait, d'emblée, opté pour la création d'une zone de sécurité n'avait plus, dès le début du mois de juillet, qu'une importance très relative. L'essentiel était alors dans les faits et dans le poids des contraintes objectives qui en déterminaient l'évolution. En l'absence d'un mandat de l'ONU, il était difficilement concevable que les troupes françaises montent à l'assaut et s'en prennent militairement aux tueurs, même si les précédents de La Grenade et de Panama rappellent que le droit international ressemble à s'y méprendre à la raison du plus fort.

Les forces gouvernementales entraînaient dans leur déroute de gigantesques masses de populations, et des milliers de Rwandais étaient encore menacés de mort : des Tutsis rescapés, cachés dans les collines ou regroupés par l'armée de Kigali - qui prélevait au quotidien sa ration de victimes - et des Hutus – coupables ou non de participation aux massacres - sur lesquels pouvait s'abattre la vengeance des insurgés victorieux.

Mais l'enjeu de l'intervention s'étendait très vite au-delà de la sécurité des personnes, en raison du risque de déstabilisation régionale que faisaient peser ces déplacements massifs de civils et d'hommes en armes dans un environnement explosif.

Le Kivu d'une part, cette province de l'est du Zaïre en proie à des tensions attisées par Mobutu, maître à penser du président Habyarimana en la matière. Sept cent mille Rwandais – Hutus et Tutsis - y vivaient avant l'exode de juillet 94, réfugiés ou migrants dont la réussite avait provoqué des tensions avec les Zaïrois. Arrivés à l'époque coloniale

---

<sup>1</sup> Voir « Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé », *Libération*, 29 juillet 1994

ou chassés par la « révolution sociale » de 1959, ils ont cristallisé sur leur communauté, plutôt unie, le ressentiment d'une société en crise profonde. Entre mars et juillet 1993, affrontements intercommunautaires et massacres entraînaient au moins quinze mille morts, hécatombe à la suite de laquelle la Division spéciale présidentielle de Mobutu prenait position dans la région, où elle se trouve toujours.

Le Burundi d'autre part, aux tombes encore fraîches des massacres d'octobre 1993. Un putsch avorté le jour même, fomenté par un groupe d'officiers extrémistes d'une armée dominée par les Tutsis, et au cours duquel avait été assassiné le président N'dadaye - un Hutu -, avait provoqué, là encore, un terrible carnage : pogroms meurtriers de villageois hutus contre des Tutsis, représailles dévastatrices de l'armée tutsie, exode de six cent mille personnes, pour la plupart hutues, vers la Tanzanie et le Rwanda. Véritable poudrière, la région des grands lacs d'Afrique de l'Est pouvait, et peut encore, s'embraser à la moindre occasion. Dès lors, tenter d'éviter les débordements de réfugiés, toujours accompagnés de groupes armés, devenait un acte nécessaire de responsabilité politique qu'aucun gouvernement de la région ne pouvait assumer en raison des implications de chacun. L'OUA et l'ONU brillant par leur absence, la France se trouvait en demeure de jouer le rôle auquel elle prétend, sans pouvoir le revendiquer, de gendarme et de juge de paix de l'Afrique francophone. Rien de répréhensible à cela, bien au contraire, la priorité étant de prévenir un nouveau bain de sang dans la région, à défaut d'avoir su et voulu empêcher le précédent.

La lutte contre l'extension de l'incendie était certainement un volet essentiel de l'opération Turquoise. Elle n'en était pourtant pas le motif officiel, qui était la protection des populations locales et déplacées. Quelques sarcasmes, et beaucoup de louanges, ont entouré, en France, cette mission, tandis qu'à l'étranger l'éloge était l'exception et le sarcasme la règle. Si la sévérité était injuste et l'éloge excessif, les deux appréciations, bien qu'opposées, étaient compréhensibles dans un contexte où s'entremêlaient *de facto* le sauvetage de vies innocentes, la protection scandaleuse d'assassins notoires, tandis que les lourdes responsabilités de la France étaient camouflées derrière le paravent de l'aide humanitaire.

Pour qui en aurait douté, l'enthousiasme manifesté par les Forces armées rwandaises (FAR) et les milices, arborant le drapeau tricolore et applaudissant au passage de nos troupes, levait toute interrogation : la France et son armée étaient les meilleurs amis, avec le maréchal Mobutu, du régime défunt. Cela n'a cependant pas empêché les soldats français d'exercer une réelle mission de protection envers les huit mille Tutsis de Cyangugu et des milliers d'autres, dispersés dans les collines du triangle de sécurité. Pour eux, c'était la fin du cauchemar, la levée de la menace de chaque instant. Si la chose était claire de ce point de vue, il n'en allait pas de même pour ce qui concerne le désarmement des bandes armées et, plus généralement, des criminels, qu'ils



soient ou non en uniforme. Nombre de témoignages l'attestent, sitôt les paras français partis, les armes réapparaissaient aux barrages. Fusils d'assaut, grenades et machettes confisqués étaient immédiatement remplacés par d'autres, sortis de leurs caches, tandis que les « officiels » - soldats et gendarmes rwandais - se voyaient épargnés par ces opérations de désarmement. La sécurité ne pouvait donc être assurée qu'en la présence de militaires français dont le nombre limité n'autorisait qu'une surveillance sporadique sur l'ensemble de la zone.

À ce problème humain venait s'en ajouter un autre, plus grave par ses conséquences à moyen terme, celui de la sanctuarisation non plus humanitaire, mais politique.

Les centaines de milliers de Hutus qui ont afflué dans la « zone humanitaire » étaient poussés, certes, par la peur qu'ils éprouvaient après le carnage auquel nombre d'entre eux avaient participé mais aussi, dans une large mesure, par *Radio Mille-Collines* qui les exhortait à fuir devant l'avancée du FPR.

MSF avait déjà observé et dénoncé le même phénomène, dès la mi-juin, dans l'immense camp de réfugiés de Benaco, en Tanzanie. Sous la pression des bourgmestres et de l'omniprésente Radio, plus de deux cent mille personnes avaient quitté en quelques jours leurs communes pour se regrouper en Tanzanie, alors qu'une infime minorité d'entre elles seulement avait eu à subir les représailles ou la tutelle des rebelles. Exode organisé, mené sous la direction des autorités locales, dans le but de créer une base arrière soumise au « gouvernement intérimaire ». Très vite, en effet, le camp se structurait en une vingtaine de communes reproduisant le modèle d'organisation administrative et politique rwandaise sous la houlette de leaders extrémistes. Une première tentative visant à isoler - sous le prétexte diplomatique d'assurer leur sécurité - une trentaine de bourgmestres et hiérarques divers, échouait rapidement. Regroupés dans une enceinte symboliquement gardée par la police tanzanienne, ils ne tardaient pas à s'échapper pour réaffirmer leur autorité dans le camp, déclenchaient une émeute contre les équipes humanitaires, pillant les entrepôts, insultaient et molestaient les volontaires.

Rassemblant officiellement, selon les autorités rwandaises, trois cent cinquante mille réfugiés, le camp recevait l'approvisionnement correspondant, notamment en nourriture et abris, de la part du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés - le HCR. Une évaluation plus rigoureuse avait cependant permis de revoir à la baisse ce chiffre et de le ramener à environ deux cent mille. Mais les fournitures étant arrivées sur la base initiale, la différence avait été immédiatement répartie sur les marchés locaux, au bénéfice des chefs du camp. Chaque nuit, des camions gagnaient les lieux de stockage pour y enlever ce que les Nations unies avaient apporté pendant la journée et le revendre ou l'expédier au Rwanda.

L'utilisation des camps de réfugiés comme sanctuaire de guérilla a été décrite et analysée depuis longtemps<sup>1</sup>. Toutes les organisations humanitaires ayant l'expérience de ce type de situation se sont habituées à composer avec les problèmes que pose l'utilisation politique du système de l'aide. La présence de personnel international, la maîtrise des stocks, le choix du personnel local permettent, la plupart du temps, de maintenir les détournements à un bas niveau, et de prévenir les tentatives de contrôle total de la population que donne la gestion de l'aide. Mais dans ce contexte où les auteurs du génocide eux-mêmes pillaient l'aide humanitaire, utilisaient le droit d'asile pour garantir leur sécurité et recomposer leurs forces, la position humanitaire devenait intenable. C'est ce qui amenait les ONG à déclarer « la grève de l'humanitaire » et entamer des démarches pressantes auprès du HCR afin de l'amener à neutraliser les leaders en assurant un contrôle effectif du stockage et de la distribution des marchandises, à isoler efficacement les criminels – non concernés, en théorie, par la Convention de Genève sur les réfugiés - et à demander officiellement le déploiement d'un dispositif policier tanzanien dans l'ensemble du camp. Mesures salutaires dans leur principe, mais de portée limitée dans la réalité car le contrôle d'une telle masse de population est, en pratique, impossible sans le concours des responsables locaux, lesquels sont précisément ceux qui devraient être mis hors-jeu. Que faire, lorsque la solution complique le problème ? En l'occurrence, inciter les réfugiés au retour le plus rapidement possible, pour tenter de les arracher à l'emprise des bourgmestres et des milices.

Le phénomène s'est donc reproduit dans la zone de sécurité, au Rwanda, où des populations ont afflué dans des conditions identiques, leurs leaders poursuivant les mêmes objectifs. Rien de surprenant à ce qu'il se soit étendu au Zaïre où, le 14 juillet, arrivait, en quelques heures, une vague de deux cent mille réfugiés - des Hutus -, bientôt suivie dans la région de Goma d'une gigantesque déferlante de six à sept cent mille personnes<sup>2</sup>. Là encore, on a vu des communes entières se déplacer ensemble sous l'autorité de leurs chefs, autorité d'ailleurs décuplée par la peur. « Quand on marchait sur les routes, dit un médecin de Kigali en fuite, c'étaient les militaires rwandais qui nous disaient quel chemin prendre et barraient les autres. » Interrompant la distribution de vivres par la Croix-Rouge, le préfet de Gisenyi annonçait au mégaphone une attaque imminente des rebelles et appelait à la fuite. « Tout le monde s'est enfui, dit une bénévole. Nous sommes restés et il n'y a pas eu de coups de feu. » Tandis que la radio gouvernementale, encore elle, lançait un nouveau mot d'ordre : « Un seul salut, le

---

<sup>1</sup> Voir William Shawcross, *Le poids de la pitié*, Balland, février 1985, et Jean-Christophe Rufin, *Le Piège*, Lattès, novembre 1986.

<sup>2</sup> Notons que, comme s'il fallait amplifier encore les dimensions de cette crise, presque tous les chiffres « officiels » concernant les déplacements surévaluent ceux-ci de cinquante à cent pour cent.

Zaire<sup>1</sup>. ». Déjà, le 13 juillet, dans la nuit précédent l'exode, des voitures équipées de haut-parleurs sillonnaient la ville en lançant l'ordre de départ pour le Zaïre, tandis que des militaires tiraient en l'air pour effrayer la population. Pourtant, à nouveau, c'est aux combats qu'était imputée la cause de l'exode. « Alarmé par leur poursuite » qui risque, une fois de plus, de déboucher sur une catastrophe « humanitaire » et de « menacer la stabilité de l'ensemble de la région », le Conseil de sécurité, réuni en urgence, appelait, comme si le problème était celui de la guerre, à « un cessez-le-feu immédiat ». Au même moment - sans que les hommes de l'opération Turquoise pussent matériellement s'y opposer, et au grand dam de Paris - on apprenait que le président et des ministres du « gouvernement intérimaire » venaient chercher asile dans la « zone humanitaire », lui donnant du même coup l'allure de cette « planque » pour assassins que le gouvernement français semblait vouloir éviter. Quoiqu'il en soit, dans la zone humanitaire comme dans les camps de Tanzanie et du Zaïre, derrière l'apparente anarchie se cachait l'ordre politico-administratif du régime Habyarimana ; derrière la fausse spontanéité de l'installation impromptue de camps se retrouvaient l'incontournable martèlement de la propagande radiophonique, le quadrillage policier des milices et l'autorité des bourgmestres et préfets.

Car la chasse aux « cafards » ne s'était pas interrompue avec l'exode, ni même avec la disparition de la proie - la terreur et les techniques d'entretien de la terreur étant le pivot-même de ce système confinant à la démence. Elle ne pouvait donc s'interrompre tant que l'appareil du génocide, à savoir les milices, la gendarmerie et une partie de l'armée et des autorités administratives civiles, n'était pas mis hors d'état de nuire. Pour tous ceux, et ils sont nécessairement nombreux, qui avaient participé aux tueries, l'organisation de la défense contre un ennemi devenu invisible – et pour cause -, la construction mentale d'une menace omniprésente étaient plus que jamais des obligations. Ce qu'ils avaient fait, laissé faire ou encouragé à faire ne pouvait trouver sa justification que dans le principe sacré de la préservation du groupe. Il fallait donc absolument entretenir l'idée d'une menace mortelle, faire planer l'ombre d'un danger d'autant plus effrayant qu'il se dissimulait jusque dans la retraite de ses victimes potentielles. L'ordre totalitaire fonctionne aussi parce qu'il est désiré et non seulement subi par ceux qui, sous les coups incessants de la propagande et sous la contrainte physique de ses agents, en sont devenus plus ou moins consciemment les rouages.

Qu'attendait-on alors des organisations humanitaires ? Qu'elles jouent leur partition dans cette formidable manipulation en stéréo ; qu'elles plantent leur drapeau et dressent la partie du décor qui leur revient désormais de droit dans toute catastrophe digne de ce nom ; qu'elles fournissent en somme, par leur gestuelle rassurante, « une signification

---

<sup>1</sup> *Libération*, 15 juillet 1994.

pure et pleine, ronde à la façon d'une Nature », en mimant « une intelligence idéale des choses<sup>1</sup> » : ces guerres d'un autre âge jettent sur les routes d'innocentes victimes offertes à notre compassion. Exode et sacs de riz, orphelins et dispensaires, humanité meurtrie et bienfaiteurs décidés, images de malheur et mouvement de sauveteurs. « Cet évidemment de l'intériorité au profit de ses signes extérieurs, cet épuisement du contenu par la forme » qui est, nous dit Roland Barthes, au principe même de l'art classique triomphant<sup>2</sup>, constitue le ressort du spectacle humanitaire. On en connaissait déjà quelques variantes, produites depuis la chute du mur de Berlin sous différentes latitudes. On en a vu, avec le génocide du Rwanda, la forme la plus pure. Rien d'étonnant à ce que les organisations humanitaires ne se soient pas montrées enthousiastes à l'idée de rejoindre la pantomime. D'autant moins que, contrairement aux affirmations de l'armée française fortement relayées par la télévision, il n'y avait aucune urgence avant la grande déferlante et l'épidémie de choléra : la population était partie en bon ordre, emportant avec elle de la nourriture et quelques richesses transportables. Il fallait aider, certes, mais en commençant par le début, à savoir l'installation des abris dans un endroit approprié, l'approvisionnement en eau potable et la livraison de nourriture pour éviter la fonte immédiate du maigre capital de ces réfugiés. Aucune épidémie, aucune famine, ne menaçait à ce moment leur existence ni ne justifiait ces appels pressants à la mobilisation humanitaire. Alors que, quelques mois auparavant, MSF et l'AICF avaient tenté sans grand succès d'alerter les médias et les gouvernements sur la famine et l'épidémie de dysenterie— bien réelles celles-là - qui tuait des milliers de réfugiés dans les camps du Rwanda, les ONG se voyaient sommées d'intervenir à la minute, non pas en raison de ce qu'il fallait faire, mais de ce qu'il fallait donner à voir. Pendant que se reconstituaient, à l'ombre de la « catastrophe humanitaire », en Tanzanie, au Zaïre et dans la zone protégée du Rwanda, les sanctuaires militaires de futures opérations de déstabilisation, le spectacle, impérativement, devait continuer.

Ce n'est qu'à l'arrivée de la deuxième vague de l'exode, le 20 juillet, que la situation s'est rapidement et gravement détériorée. L'épuisement de ceux qui avaient dû quitter à plusieurs reprises leurs précédents refuges sous la pression des forces armées et des milices, le choléra et d'autres formes de dysenterie, endémiques dans la région, provoquaient en quelques jours plusieurs milliers de morts. Continuant de jouer sur le registre de la terreur, les tueurs avaient adopté la stratégie du pire à l'encontre de leur propre population, poussant à son extrême leur logique démente : le FPR avait remporté la victoire militaire, certes, mais il gagnait un pays vidé de sa population et régnait sur un désert. Tandis que les restes du pouvoir précédent, peut-être en piteux état, contrôlaient

---

<sup>1</sup> Roland Barthes, *Le monde où l'on catche*, Le Seuil, Coll. « Mythologies », 1992.

<sup>2</sup> *Ibid.*

dans ces sanctuaires, chaque jour un peu plus peuplés, la majorité d'une population qui, très vite, leur servirait de tremplin pour la reconquête du pouvoir. C'est bien ce qu'affirmait sans détour, le 18 juillet, *Radio-Rwanda*, l'« organe officiel » du gouvernement en déroute : « Le FPR a mis quatre ans pour revenir avec deux cent mille personnes. Nous mettrons un mois avec cinq millions ».

« Le Rwanda existe, je l'ai rencontré », faisait dire à ce moment le dessinateur Pancho à Bill Clinton<sup>1</sup>. La superpuissance américaine allait se mobiliser. Les images d'épidémie, d'exode, de famine et de mort avaient produit leur effet. Indifférent au génocide – quel génocide, demanderait l'administration américaine ? - mais ému par tant d'images de souffrances, le président des Etats-Unis envoyait force troupes, ingénieurs sanitaires et spécialistes de logistique, bien décidé, avec les parachutages de nourriture, à intégrer le peloton humanitaire en train de se constituer. Il fallait, cela ne peut se discuter, répondre aux besoins vitaux. Mais il était tout aussi vital de répondre à l'urgence politique, dissimulée dans ces images d'apocalypse. Les ultras, dont les forces étaient abritées par les Français dans la zone de sécurité, soutenues par les Zaïrois à Goma, renforcées par le dispositif humanitaire dont elles étaient les interlocuteurs, regagnaient chaque jour un peu plus de vigueur. Jusqu'à la fin du mois d'août, par exemple, ce sont les membres de l'ancienne administration qui contrôlaient la distribution de nourriture dans les camps, confortant ainsi leur pouvoir grâce à l'aide alimentaire. Derrière l'écran sur lequel était projetée la plus formidable superproduction humanitaire du siècle, les soldats des Forces armées rwandaises, appuyées par un contingent zaïrois, reconstituaient leur potentiel militaire sauvé de la débâcle et préparaient un nouveau bain de sang.

Qu'il était bon, ce choléra ! Si bon que d'Europe, d'Amérique et d'Asie ont alors accouru tous ceux que les massacres qui l'avaient précédé avaient à peine troublés. Enfin chacun pouvait s'affairer, apporter sa pierre au grand édifice de la solidarité, lancer des appels, parler de malades, de perfusions, en demander plus, et plus encore car, sur le terrain, n'est-ce pas, les besoins sont immenses et les moyens si réduits ! Quelle aubaine de voir un génocide transformé en vaste théâtre humanitaire où tous, rescapés, complices, innocents et bourreaux prennent enfin la seule figure désormais convenable, celle de la victime.

« Ceci n'est pas une pipe » est le nom d'un tableau de Magritte représentant une pipe et dont l'un des mérites est de nous rappeler la différence entre un objet et son image. Nul ne songerait, certes, à fumer l'image d'une pipe mais peu de gens s'avisent que l'image d'un camp de réfugiés n'est pas nécessairement un camp de réfugiés. Autrement dit qu'une scène d'« exode de civils fuyant la guerre pour sauver leur vie » n'est pas nécessairement cet exode, mais l'effet visible d'une manipulation hors-écran.

---

<sup>1</sup> *Le Monde*, 23 juillet 1994.

L'immense majorité de cette population ne courait aucun risque à rester chez elle, les troupes du FPR n'ayant ni l'intention, ni la possibilité de massacrer quatre-vingt dix pour cent des Rwandais. C'est la fuite précipitée, organisée par les instigateurs des massacres de Tutsis, qui a mis cette population hutue dans la situation dramatique où elle se trouvait à Goma. C'est à eux, et non à la guerre et ses aléas, que revient la responsabilité de cette mortelle randonnée. Et ce sont eux qui, par la propagande et la violence, empêchaient ceux qui le voulaient de rentrer au pays.

En même temps que le sauvetage d'urgence, la réponse à cette tragédie était donc le retour, assorti de mesures de protection et de justice. Protection pour prévenir les représailles aveugles et les vengeances collectives, pour éviter que les haines ne se rallument. Les garanties du nouveau gouvernement de Kigali, la présence d'observateurs de l'Onu et de personnel humanitaire doivent permettre d'offrir cette sécurité à la population. Mais la protection ne doit pas, sous peine de perdre son sens, devenir l'autre nom de l'impunité pour les criminels. L'attitude de la France envers ceux qui avaient trouvé refuge sous son aile était donc décisive. Livrant leurs anciens alliés, ils marquaient une volonté politique de rompre avec le passé. Refusant de le faire, ils cautionnaient malgré eux le génocide et prenaient la responsabilité d'être à nouveau les complices passifs de violences à venir.

\*  
\* \*

Les nouveaux maîtres du Rwanda sont des combattants, que leur culture militaire n'incite guère au débat démocratique. Comme c'était le cas pour d'autres mouvements insurrectionnels victorieux, l'incertitude est grande quant à leurs capacités à passer de la guerre à la direction politique d'un pays en ruines, en proie à la haine et à la peur. Problème d'autant plus réel qu'il s'agit pour nombre d'entre eux d'exilés de deuxième génération, connaissant peu ou mal leur pays.

En dépit de ces interrogations, le FPR mérite un réel crédit politique. D'une part ses cadres ont fait leur initiation politico-militaire dans le cadre de la NRA (*National Resistance Army*), l'armée de guérilla qui a mis fin à près de quinze ans de chaos, de violences et de corruption en Ouganda avec le renversement, en 1986, de Tito Okello. Quiconque a connu ce pays à la fin du règne d'Amin Dada ou sous celui de ses successeurs (Milton Obote y a régné de 1980 à 1985) a pu constater le degré de délabrement et de corruption généralisés, la paralysie économique, les exactions massives qui y régnaient sans partage. Yowere Museveni, l'ancien commandant de la guérilla et actuel Premier ministre ougandais, a su restaurer la paix et amorcer la construction d'un Etat de droit dans son pays en réconciliant des factions – partisans, régionales, ethniques - qui s'étaient entre-déchirées. Il est sans doute l'un des grands leaders africains d'aujourd'hui, largement

ignoré en France où l'on ne s'est pas défait d'une vision purement francophone héritée de la colonisation, masquée derrière les généreuses affirmations universalistes qui, dans notre pays, émaillent les discours officiels et les mentalités. Le fait d'avoir combattu dans les rangs de la NRA, puis d'avoir appartenu à l'armée ougandaise, devrait être inscrit au crédit des membres du FPR au lieu d'être perçu comme un comportement mercenaire ou suspect.

La culture politique du nouveau pouvoir invite donc à un optimisme mesuré. L'aide qu'il recevra, le cas échéant, pour relever le pays de ses cendres, est importante, certes, mais moins décisive que sa posture politique. Même de façade, l'évolution du régime avait permis aux démocrates d'exister politiquement. De leur intégration à la vie publique et de la confiance qu'ils recevront de ce gouvernement dominé par le FPR, dépendront les chances de la reconstruction nationale. Mais, sous peine de ressassement de la haine et de règlements de comptes privés, l'intégration du plus grand nombre passe par le jugement des principaux criminels, que la communauté internationale devra favoriser. La justice est coûteuse, et les bailleurs de fonds peu enclins à financer centres de détention, enquêtes juridiques et tribunaux. Comment imaginer que puisse exister un Etat de droit s'il admet l'impunité pour les criminels qui ont fui, et la justice expéditive pour les autres ? Une parodie, ou une absence de procès ne pourraient que réactiver la haine et la peur dans un pays où chaque famille compte un milicien, un militaire ou une victime. Mais, pour arrêter le travail de la justice avant qu'elle ne devienne vengeance, la sagesse politique impose de tracer une ligne de partage entre les principaux coupables d'une part, les comparses, les « malgré-nous » d'autre part. A défaut d'avoir manifesté la moindre volonté au moment où la machine de mort pouvait encore être arrêtée, l'ONU a ici l'occasion de montrer qu'il lui reste un souffle de vie.

La victoire du FPR a été une surprise pour la France - qui a horreur des surprises en politique. Pour la première fois depuis la décolonisation africaine, en effet, une guérilla a conquis le pouvoir contre la volonté de Paris. Mais un pouvoir fragile, dans un pays humainement et psychologiquement ruiné, dont la reconstruction sera durablement menacée par les démons de la dictature ethnique qui l'ont précipité au fond du gouffre.

Les représentations raciales de l'époque coloniale ont pesé lourd dans l'histoire du Rwanda et du Burundi qui se sont tous deux abîmés dans le génocide. Mais tenir les hommes pour prisonniers de l'Histoire, c'est renoncer à la liberté et à la responsabilité du présent, sans lesquelles il n'y a pas de construction politique, donc pas de démocratie possible. Quelles que soient les responsabilités de la Belgique et de la France, c'est à des Rwandais que revient celle du génocide perpétré par certains d'entre eux dans leur pays. C'est à eux de comprendre comment une telle folie meurtrière a pu embraser leur pays, même si, l'Histoire nous le rappelle, de tels phénomènes se sont produits ailleurs.

La France, cependant, a choisi, dans une quasi-clandestinité, d'engager une partie de sa puissance aux côtés d'un régime dont elle a tenté, il est vrai, d'infléchir les orientations. Le bouclier qu'elle lui a fourni, puis le glaive qu'elle lui a tendu n'ont finalement servi qu'à masquer à ses propres yeux la radicalisation du pouvoir rwandais, qui se voyait ainsi miraculeusement doté des moyens nécessaires pour assurer sa propre survie. Cet aveuglement, coupable parce que volontaire, a contribué à plonger le Rwanda dans un désastre politique et humain sans précédent en Afrique. Va-t-elle en tirer les leçons ? Le chantre de l'humanitaire va-t-il se choisir d'autres horizons, pour sa politique africaine, que le clientélisme, la bienfaisance kakie et la vénération du *statu quo* ? Le « pays des droits de l'homme » va-t-il rompre le silence sur son rôle dans la tragédie rwandaise ?

La politique, on feint trop souvent de l'oublier, c'est aussi – et parfois d'abord - le choix de l'adversaire, en fonction duquel se déterminent les alliés dont l'attachement à la démocratie n'est, de ce fait, pas la caractéristique principale. Mais l'adversaire, en l'occurrence le FPR, était-il à ce point redoutable qu'il justifie un tel acharnement dans la continuité, une telle ignorance délibérée des crimes commis en son nom ? En fait, l'obsession de l'ordre – jusque dans sa version sanglante, perçue comme un moindre mal - et le conservatisme, qui font de tout régime en place le garant de la stabilité l'emportent par forfait sur les incertitudes du changement. Et pas seulement au Rwanda. Les vieilles démocraties ne supportent pas l'opacité des transitions, le tumulte de l'Histoire en mouvement, les conflits et les chaos de la politique en marche. L'amour abstrait qu'elles professent pour les droits de l'homme brouille leur regard : de leurs amis, elles ne voient que le renfort méritoire qu'ils leur apportent, et des autres, les atteintes aux principes dont ils se rendent coupables. On objectera que c'est précisément de politique qu'il s'agit, dans ce tri permanent entre la défense, prioritaire, de nos intérêts et celle, secondaire, de nos valeurs. Sans doute, si la politique se réduit à une technique de gestion conservatoire du donné. Certainement pas si la politique est *aussi* volonté, tension vers la justice et acceptation du conflit comme légitime. La France a voulu oublier le plus politique et le plus actuel des droits de 89, le droit de résistance à l'oppression. Elle a choisi d'ignorer la légitimité de l'usage de la violence face à la tyrannie. Ce faisant, et peut-être malgré elle, c'est en faveur de la tyrannie qu'elle a légitimé la violence.

**Rony BRAUMAN, juillet 1994**